



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2025/38

Date d'envoi de la convocation : 28 mai 2025

Date d'affichage de la convocation : 28 mai 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 5 juin 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT.

**Absents
excusés
ayant donné
procuration :** M. SOTHIER, pouvoir M. CHOTARD ; M. FOUGERE, pouvoir à M. ROUVIER. ; M. RANEBI, pouvoir à Mme PIN ; Mme PILLON, pouvoir à Mme LAMY ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Absent : Mme MONNIER, Mme KLINGELSCHMITT ;

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 5

Votants : 27

Absents : 2

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Demande de subvention d'investissement dans le cadre de l'appel à projets 2025 du dispositif d'aide aux communes de la Métropole de Lyon pour le projet de la réhabilitation et du réaménagement du restaurant scolaire,

Rapporteur : Monsieur Michel CHOTARD

Il est précisé que l'opération concerne des travaux pour l'extension et la réhabilitation du restaurant scolaire, la végétalisation et réaménagements des cours et la construction de préaux pour des écoles publiques de Genay. L'opération porte plus précisément sur :

- La restructuration, rénovation thermique, extension du restaurant scolaire y compris l'intégration d'une salle polyvalente, d'une surface de plancher d'environ 1 000 m², dont 740 m² existants et 260 m² en extension ;
- Le réaménagement et la végétalisation des cours des écoles élémentaires Cousteau A et B, soit environ 3 900 m² d'aménagements extérieurs ;
- La création de 2 préaux, soit 2X120 m² ;
- La restructuration de la Place des Ecoliers, soit environ 750 m².

Cette opération s'inscrit dans un contexte global d'évolution des équipements scolaires publics de la Ville de Genay, réunis au sein du « Village des enfants » au centre-bourg, au regard de l'augmentation actuelle et future des effectifs. Elle vise également à résoudre les dysfonctionnements fonctionnels, techniques et thermiques constatés.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à l'appel à projets 2025 du dispositif d'aide aux communes de la Métropole de Lyon et qu'elle souhaite déposer un dossier pour demander une subvention dans ce cadre.

Le dossier doit être déposé au plus tard le 15 juin 2025. La subvention octroyée ne peut dépasser les 1 Million d'€.

La commune de Genay sollicite donc un montant total de subvention de 980 801,52€ auprès du Président de la Métropole de Lyon pour ce projet, ce qui correspond à l'attribution d'une subvention à hauteur de 30%.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au 31/12/2024 est de : 3 269 338,40€ HT. Le financement prévisionnel se présente comme suit :

- Une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'appel à projets d'aide aux communes à 30% :
 - 980 801,52€
- Une demande de subvention dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Educ'renov :
 - 20 000€ (avis d'attribution reçu).

Il est précisé que l'aide à l'investissement des communes n'est pas exclusif à d'autres modalités de financement du projet en provenance d'acteurs publics ou privés sous réserve que le maître d'ouvrage (la commune) apporte une participation minimale de 20% de la dépense subventionnable.

- Un financement de la commune de Genay sur fonds propres et emprunt si besoin :
 - 2 268 536,88€HT

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **ADOPTER** le plan de financement prévisionnel global qui se présente de la façon suivante :

MONTANT OPERATION	MONTANT HT EN €
Montant de l'opération	3 269 338,40
SUBVENTION EDUC RENOV	20 000
SUBVENTION APPEL A PROJETS D'AIDE AUX COMMUNES 30%	980 801,52
RESTE A FINANCER SUR EPARGNE DE LA COMMUNE ET/OU EMPRUNT	2 268 536,88

- **SOLLICITER** une subvention de auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'appel à projets d'aide aux communes à 30% du montant du projet de la réhabilitation et du réaménagement du restaurant scolaire, soit 980 801,52€,
- **CHARGER** Madame le Maire de toutes les formalités,
- **DIRE** que la commune s'engage à informer l'ensemble des potentiels financeurs des subventions qu'elle se sera vu attribuer.

VOTE	Pour	21	Mme COHEN, Mme PERRIN, M. MADER, M. LECLERC, M. TOUZOT, M. MAUGEIN
	Abstention	6	
	Contre	0	
Adopté à la majorité			

La Secrétaire,



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 10 juin 2025

- publication sur le site internet de la Ville le 10 juin 2025